

## RUN PP 202021 – RÈGLEMENT

### Article 1 : L'ÉPREUVE

Le "RUN PP" est une course à pied ou marche en **"équipe virtuelle"** d'une durée de 30 minutes. Cette course peut être parcourue à son domicile (*tapis de course, jardin, cour de résidence...*), ou à l'extérieur, dans le respect des mesures réglementaires de lutte contre l'épidémie de Covid-19. **Les parcours sont réalisés individuellement, le résultat de l'équipe est obtenu par addition des distances parcourues par chacun des coéquipiers.**

### Article 2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

L'épreuve est ouverte aux personnels de tous statuts (*actifs, administratifs, techniques, contractuels...*) affectés dans un service de la préfecture de police ou de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, constitués en équipes de 5 coureurs. Pour concourir, chaque équipe devra comprendre **au moins un(e) participant(e) du sexe opposé et** au moins un agent affecté depuis moins de 2 ans dans son service. Il est possible de constituer plusieurs équipes dans un même service. Dans la mesure où un service n'aurait pas d'agent affecté depuis moins de 2 ans au Ministère de l'Intérieur, il est possible d'intégrer un collègue d'un autre service.

### Article 3 : INSCRIPTION

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 2 juillet 2021 et limitées à 300 équipes.** La participation aux frais d'organisation est de 4 € par coureur. Un responsable d'équipe devra être désigné et faire parvenir 20 € à la FSPN (*Chèque ou espèces à l'ordre de la Ligue IDF de la FSPN*), 27 boulevard Bourdon 75004 PARIS (*2<sup>e</sup> étage gauche ou bannette courrier à l'accueil du CP04*). Le responsable d'équipe enverra par message électronique à : [severine.lanoue@sportpolice.fr](mailto:severine.lanoue@sportpolice.fr) le formulaire d'inscription indiquant : le service, le nom de l'équipe et pour chacun des équipiers : nom, prénom, grade, numéro de matricule, date d'affectation dans le service, adresse mail, taille de T-shirt souhaitée (*dans la limite des tailles disponibles*), et le cas échéant le numéro de licence FSPN. En retour, la Ligue IDF enverra dans le service des équipes inscrites, un sac siglé contenant le packaging d'inscription.

### Article 4 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les participants doivent réaliser **individuellement**, en courant ou marchant, en extérieur ou en intérieur (*tapis de course...*) un parcours d'une durée de 30 minutes. La distance parcourue est attestée par une capture d'écran de l'application running au choix du coureur. Le résultat de la performance individuelle est ensuite transmis au responsable d'équipe, reprenant les statistiques intermédiaires (*ou une photo de l'écran du tapis de course*).

Ce dernier devra envoyer par mail à la Ligue IDF ([severine.lanoue@sportpolice.fr](mailto:severine.lanoue@sportpolice.fr)) les captures de données, en précisant : le numéro d'équipe, les données respectives pour chaque coéquipier, une photo et/ou vidéo (*respectant les gestes barrières*) de l'équipe, et les réponses du quiz relatif au parc zoologique de PARIS.

Les résultats devront parvenir au plus tard le vendredi 10 septembre 2021 à 23h59 dernier délai.

La Ligue IDF de la FSPN enverra en retour à chaque équipe ayant transmis ses résultats dans les délais, un packaging de "finisher", comprenant pour chacun des coéquipiers : 1 sac, 1 porte-clé souvenir et seulement pour les 1 400 premiers arrivants 1 T-shirt (*dans la limite des tailles disponibles*).

## Article 5 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les équipes sont classées en fonction des résultats des données de leurs applications sportives fournies avant **23h59 le vendredi 10 septembre 2021**. Pour éviter toute fraude, les concurrents présentant des statistiques incohérentes (*moyenne kilométrique trop élevée, ou ne correspondant pas aux résultats habituels du licencié FSPN*), seront éliminés.

Chaque bonne réponse aux questions du quiz générera **une « distance bonus » de 2 km** qui s'ajoutera à la distance parcourue. Une **« distance bonus » de 1 km** sera octroyée pour l'envoi d'une photo ou d'une vidéo.

Les résultats transmis permettront l'établissement de **4 classements** :

- Le classement général sera établi en additionnant la distance parcourue et les « distances bonus » ;
- Le prix de la performance sportive récompensera les 3 équipes ayant cumulé la plus grande distance (hors distances bonus);
- Le challenge « créativité » pour la photo ou la vidéo la plus originale ;
- Le prix spécial récompensera la meilleure réponse à la question subsidiaire du quiz. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par tirage au sort.

**Un podium virtuel** réalisé avec les photos transmises et les résultats seront mis en ligne sur le site [www.sport-police.fr](http://www.sport-police.fr), page de la ligue IDF de la FSPN, et l'Intranet de la préfecture le **lundi 20 septembre 2021** dans la journée. La remise des récompenses sera organisée dans les semaines suivant la publication des résultats selon des modalités définies en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

## Article 6 : DROIT À L'IMAGE ET RESEAUX SOCIAUX

Chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la "RUN PP", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Les organisateurs et leurs partenaires s'engagent expressément à préserver l'anonymat et la sécurité de l'identité des coureurs dans le cadre de la diffusion et de la promotion de l'événement sur leurs moyens de communication et, notamment, les réseaux sociaux.

## Article 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription entraîne acceptation, sans réserve, du présent règlement de l'épreuve. Toute contestation sur son interprétation ou sur un point non prévu du règlement est du ressort exclusif et sans appel du comité d'organisation. Chaque participant doit s'assurer être en mesure de réaliser cette course. Si vous n'avez plus fait d'activité physique depuis plusieurs semaines, reprenez en douceur pour réadapter votre corps à l'effort.

Le Run-PP est un défi plaisir, aucune notion d'allure n'est imposée. Prenez soin de vous !